Procédure d'inscriptions scolaires pour la rentrée 2024 (à destination des parents, diffusé sur le site internet, sur le journal municipal…)

Ouverture des inscriptions **le 22 janvier 2024**
Pour s'inscrire, venir au pôle Education, Jeunesse, sports et vie associative à la Mairie de Bon-Encontre :

- Fournir un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois, bail locatif signé, acte notarié signé)
- Fournir le livret de famille original
- L'enfant doit être né en 2021 ou avant

Il faut obligatoirement résider sur la commune de Bon-Encontre pour scolariser son enfant dans les écoles de Bon-Encontre.
Les élèves de GS de Mitterrand doivent IMPERATIVEMENT être inscrit à l'école primaire (CP), selon la même procédure car il s'agit d'un changement d'établissement scolaire.
Pour les résidents de Bon-Encontre, clôture des inscriptions en **fin mars 2024.**
Pour les nouveaux arrivants, venir s'inscrire dès que possible.
Tous les enfants bon-encontrais seront inscrits mais ne seront répartis dans les écoles qu'après décision d'une commission scolaire qui effectuera la répartition des élèves en fonction des effectifs scolaires par classe puis selon certains critères (fratrie par ex).
En effet, et même si le quartier de résidence sera pris en compte à chaque fois que possible, la commission affectera les enfants de manière à ne pas dépasser les capacités d'accueil de chaque école.
Vous serez informés **en avril** de l'école dans laquelle votre enfant a été affecté et vous pourrez finaliser l'inscription auprès du pôle Education, Jeunesse, sports et vie associative puis de Mesdames les directrices.
Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au pôle Education, Jeunesse, sports et vie associative : 05.53.77.54.81 / 05.53.77.07.78
Secrétariat : m.nepoux@ville-bon-encontre.fr / i.delpuch@ville-bon-encontre.fr

---